INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 13 janvier 2021 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020 à 1308-2020 du 13 mars 2020 au 16 décembre 2020 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1351-2020 du 16 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 25 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1420-2020 du 25 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 8 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1-2021 du 8 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 15 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger mais avec certaines restrictions et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Danielle Parent, appuyé par madame la conseillère Dawn Charles, et résolu unanimement :

2021-01-001

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2021-01-002

1. ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2021 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020
2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 tenue à 19 h 01
2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 à 19 h 31
3. Approbation des comptes
4. États financiers
4.1 États financiers se terminant le 31 décembre 2020
5. Correspondance
6. Compte-rendu des comités
7. Dépôt de rapports
7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
8. Affaires diverses
8.1 Avis de motion relatif au règlement 2021-01 concernant l'affichage des numéros civiques
8.2 Adoption du projet de Règlement numéro 2021-01 concernant l'affichage des numéros civiques
8.3 Intention de la Municipalité de Mille-Isles de réaliser des travaux autorisés et de transmettre la reddition de comptes au programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales pour le projet de réfection du chemin Tamaracouta
8.4 Avenant numéro 1 au contrat concernant l'asphaltage et l'installation de gravier sur les accotements pour les travaux de réfection du chemin Tamaracouta relatif à l'appel d'offres public TP202003-05
8.5 Indexation du traitement des élus municipaux
8.6 Établissement du taux de l'Indice des prix à la consommation pour les employés pour l'année 2021
8.7 Renouvellement du contrat d'assurance municipale avec la MMQ
8.8 Mandat au Conseil local du patrimoine
9. Période de questions
10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2021-01-003

2.1 ***Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020***

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020.

ADOPTÉE.

2021-01-004

2.2 ***Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 tenue à 19 h 01***

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 tenue à 19 h 01 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 tenue à 19 h 01.

ADOPTÉE.

2021-01-005

2.3 ***Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 à 19 h 31***

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 à 19 h 31 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 à 19 h 31.

ADOPTÉE.

2021-01-006

3. ***Approbation des comptes***

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de décembre 2020.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de décembre 2020 totalisant **763 905,76 $,** et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de décembre 2020.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 *États financiers se terminant le 31 décembre 2020*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers *(non vérifiés)* pour la période se terminant le 31 décembre 2020.

5. *Correspondance*

Un résumé de la correspondance du mois de décembre 2020 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

La publication de l'info Mille-Isles de janvier concernant le budget vous sera transmise avec le compte de taxes plus tôt qu'à l'habitude, étant donné que la date du premier paiement des taxes municipales a été devancée. Nous tenons à rappeler aux citoyens qu'en 2021, le paiement des taxes municipales a été divisé en 6 versements.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Bonne nouvelle ! La Municipalité a enfin reçu la confirmation d'autorisation du prolongement de la subvention reçue du MTQ pour les travaux de réfection du chemin Tamaracouta. Ainsi, la Municipalité pourra terminer les travaux d'asphaltage au printemps lorsque la température le permettra, et sera tout de même éligible à la subvention.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillée) :

Les nouvelles mesures gouvernementales annoncées le 6 mars permettent à la Municipalité de continuer à rendre disponible la patinoire. L'espace sera cependant divisé en 2, afin de permettre à deux bulles familiales de patiner. Des mesures de restrictions seront également mises en place pour l'accès au chalet des patineurs.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Urbanisme (madame la conseillère Danielle Parent)

Environnement (madame la conseillère Diane Bélair) :

En ces temps difficiles, il importe de souligner les bons coups. Nous souhaitons féliciter Tricentris, où aucun cas de COVID-19 n'a été détecté depuis le début de la 2e vague. De bonnes mesures ont été mises en place par l'entreprise afin de limiter les contacts. Visiblement, ces mesures ont porté fruit et ce sont toutes les villes desservies par cette entreprise qui en sortent gagnantes.

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Bonne année 2021 à tous les citoyens de Mille-Isles. Il faut avouer que 2020 a été une année autre que normale, et nous espérons tous un retour à un nouveau normal le plus rapidement possible avec le moins de perte de vie possible. Merci de respecter les consignes associées avec le couvre-feu de 20 h à 5 h.

L'état d'urgence actuelle avec le couvre-feu a des implications au niveau municipal. Suite à l'énoncé, la plupart des employés ont été mis en télétravail, le bureau demeure fermé au public, et aucune rencontre n'est possible pour l'instant. La consultation publique pour la modification au plan d'urbanisme prévue avant la séance de ce soir à 18 h 30, a été cancellée pour les mêmes raisons. Celle-ci est reportée au 2 février à 14 h et sera sous forme de « Go to meeting », donc à distance, comme la consultation publique qui a eu lieu le 18 novembre 2020.

Tel que Madame Charles vous l'a mentionné, nous avons reçu la lettre tant attendu du MTQ qui octroie une extension du délai jusqu'au mois de juillet 2021 pour terminer les travaux sur le chemin Tamaracouta. Ceux-ci n'ont pu être complétés en 2020 en raison des délais causés par le MTQ pour compléter leurs travaux sur le chemin Mille-Isles, même si un échéancier avait été établi entre la Municipalité et le MTQ en mars 2020, avant le début des travaux. Nous pouvons donc compter sur la totalité des montants annoncés dans la subvention pour bien compléter les travaux.

Nous sommes satisfaits du résultat sur les sections refaites du chemin de Mille-Isles, mais attendons toujours à connaître le plan de match de la part du MTQ pour les sections identifiées mais pas traitées, ainsi que le plan à long terme qui doit être établi, soit 6 à 8 ans avant une refonte majeur. Nous allons demander au MTQ de nous mettre à jour dans ce dossier.

N'oubliez pas que cette année, vous avez la possibilité de remettre vos taxes en 6 versements. Les factures seront postées à partir du mercredi 20 Janvier.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de novembre 2020.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de novembre 2020.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de décembre 2020.

8. Affaires diverses

8.1 *Avis de motion concernant le règlement 2021-01 relatif à l'affichage des numéros civiques*

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Danielle Parent, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur l'affichage des numéros civiques. Cet avis de motion est accompagné du projet de règlement qui est disponible sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (*RLRQ, chapitre C-27.1).

2021-01-007

8.2 *Adoption du projet de Règlement numéro 2021-01 concernant l'affichage des numéros civiques*

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation sur le site Internet de la Municipalité ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de Règlement numéro 2021-01 concernant l'affichage des numéros civiques.

ADOPTÉE

2021-01-008

8.3 ***Intention de la Municipalité de Mille-Isles de réaliser des travaux autorisés et de transmettre la reddition de comptes au programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales pour le projet de réfection du chemin Tamaracouta***

Considérant le projet de réfection du chemin Tamaracouta pour lequel le ministre des Transports du Québec a accordé une aide financière maximale de 3 112 460 $ à la Municipalité dans une lettre datée du 26 février 2020 ;

Considérant les travaux sur le chemin de Mille-Isles à l'été 2020 sous la responsabilité du Centre de service de Saint-Jérôme de la Direction générale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec ;

Considérant que les travaux sur le chemin de Mille-Isles et sur le chemin Tamaracouta ont été réalisés simultanément à l'été 2020 et qu'ils étaient interreliés en raison de leur proximité géographique ;

Considérant que l'échéancier des travaux sur le chemin de Mille-Isles a été repoussé de plus d'un mois par le Centre de service de Saint-Jérôme ;

Considérant que cette situation a généré un retard important sur les travaux majeurs du chemin Tamaracouta et que la totalité des travaux n'ont pu être terminés en 2020 ;

Considérant la Résolution numéro 2020-08-176 visant à demander au MTQ une extension du délai de réalisation des travaux et de transmission de la reddition de comptes au programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales pour le projet de réfection du chemin Tamaracouta ;

Considérant le courriel reçu le 17 décembre 2020 de l'équipe de la voirie locale, direction des aides aux municipalités et aux entreprises, direction générale des aides financières du Ministère des Transports, confirmant que la demande de prolongation de délai de réalisation des travaux a été approuvée, et ce, jusqu'au 31 juillet 2021.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMERCIER le ministère des Transports du Québec pour l'octroi de la prolongation du délai de réalisation des travaux et de

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

transmission de la reddition de comptes au programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales pour le projet de réfection du chemin Tamaracouta.

DE S'ENGAGER à réaliser les travaux autorisés au plus tard le 31 juillet 2021.

DE TRANSMETTRE la reddition de comptes par courriel au plus tard le 31 août 2021.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2021-01-009

8.4 ***Avenant numéro 1 au contrat concernant l'asphaltage et l'installation de gravier sur les accotements pour les travaux de réfection du chemin Tamaracouta relatif à l'appel d'offres public TP202003-05***

Considérant la résolution 2020-04-102 qui confirme l'adjudication à l'entreprise Pavages Multipro Inc. du contrat concernant l'asphaltage et l'installation de gravier sur les accotements pour les travaux de réfection du chemin Tamaracouta ;

Considérant que la Municipalité souhaite apporter des modifications au contrat relativement à la date limite de réalisation des travaux et aux pénalités de retard ;

Considérant que la demande de prolongation des délais demandée par la Municipalité a été approuvée par le ministère des Transports du Québec ;

Considérant qu'à cet effet, l'avenant numéro 1 prévoit que les travaux de pavage doivent être exécutés avant le 15 juin 2021, sur demande de la Municipalité.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER l'avenant numéro 1 au contrat concernant l'asphaltage et l'installation de gravier sur les accotements pour les travaux de réfection du chemin Tamaracouta relatif à l'appel d'offres public TP202003-05 ;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles le présent avenant.

ADOPTÉE.

2021-01-010

8.5 ***Indexation du traitement des élus municipaux***

Considérant que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

Considérant que le Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la Municipalité ;

Considérant qu'en plus de la rémunération de base, chaque élu a droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de sa rémunération ;

Considérant que ledit règlement fixe la méthode de calcul de l'indexation annuelle attribuée au traitement des élus ;

Considérant que les membres du conseil désirent indexer leur traitement, comme le prévoit le Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'INDEXER la rémunération et l'allocation de dépense des élus de 1.1 %, et ce, rétroactivement au 1 janvier 2021.

ADOPTÉE.

2021-01-011

8.6 ***Établissement du taux de l'Indice des prix à la consommation pour les employés pour l'année 2021***

Considérant que la convention collective en vigueur prévoit à l'article 13.08 que l'indexation des salaires pour les années 2019 à 2021 doit être basée sur le taux de l'Indice des prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal ;

Considérant que la convention collective en vigueur prévoit toutefois que l'indexation des salaires ne peut dépasser 2,5 %, nonobstant l'IPC prévu de la région de Montréal, sans toutefois être en dessous de 2 % ;

Considérant que l'IPC de la région de Montréal est établi à 1.1 % pour le mois de novembre 2020.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ÉTABLIR le taux de l'Indice des prix à la consommation pour les employés pour l'année 2021 à 2 %, soit le taux minimum prévu par la convention collective.

QUE l'application de l'IPC soit rétroactive au 1 janvier 2021.

ADOPTÉE.

2021-01-012

8.7 ***Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la MMQ***

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit se pourvoir d'une police d'assurance ;

CONSIDÉRANT que la MMQ offre des solutions d'assurance novatrices exclusivement adaptées aux réalités municipales ;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement reçue le 4 décembre 2020.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELER l'assurance municipale avec la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec) et d'autoriser le paiement de la prime pour la période du 1 janvier 2021 au 1 janvier 2022.

ADOPTÉE.

2021-01-013

8.8 ***Mandat au Conseil local du patrimoine***

Considérant que le règlement constituant le Conseil local du patrimoine précise que le conseil municipal peut donner des mandats particuliers au Conseil local du patrimoine ;

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles dispose de nombreux bâtiments présentant un intérêt ou une valeur patrimoniale qui ne sont pas identifiés dans la liste des bâtiments d'intérêts de la MRC d'Argenteuil ;

Considérant que la Municipalité souhaite obtenir un répertoire de ces propriétés et que le conseil municipal considère que le Conseil local du patrimoine est le mieux placé pour faire ces démarches.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER le Conseil local du patrimoine pour établir un répertoire des propriétés de Mille-Isles ayant un intérêt ou une valeur patrimoniale.

QUE le Conseil local du patrimoine dispose d'un délai de six (6) mois pour déposer ce répertoire au Conseil municipal.

ADOPTÉE.

9. ***Période de questions***

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2021-01-014

10. ***Levée de la séance***

À **19 h 24**, l'ordre du jour est épuisé.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2021

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

No de résolution
ou annotation

INITIALES DU MAIRE
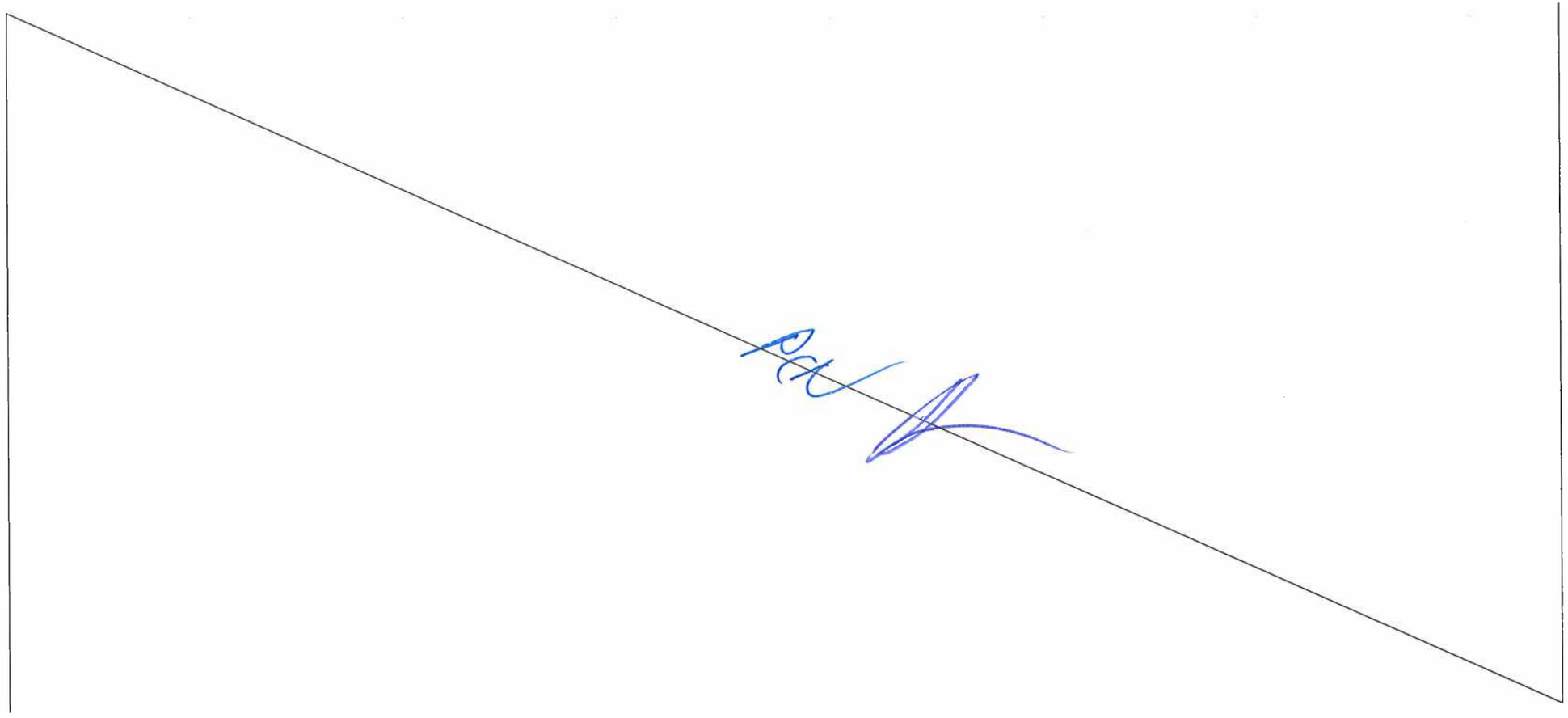
INITIALES DU SEC.-TRÉS.